

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de Monsieur MIERE Gilles Hyacinthe, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale).

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL D'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 076/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;

D.G.B.

Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certains avantages aux Economistes, statisticiens et les diplômés des grandes Ecoles et instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;

D.C.F.

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions de décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intégrés du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

1/ Vu le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;

Vu la lettre n° 3493/MESS-CAB-DOB du 31.7.1985 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n°62-426 du 29.12.62 et du protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MIERE Gilles Hyacinthe, né le 12 Avril 1959 à Kélé titulaire du diplôme de Master of Sciences en Economie Spécialité Economie politique obtenu à l'Université d'Etat M.A Souslov de Rostov (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF - Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10.6.1974 suscitée, l'intéressé est classé Administrateur des - SAF - de 2ème échelon stagiaire indice 890.

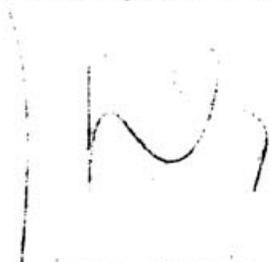
ARTICLE 3.- Monsieur MIERE Gilles Hyacinthe, est mis à la disposition du Ministère du Plan et de l'Economie.

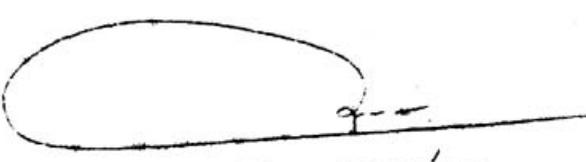
ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

  
- Bernard COMBO MATSIONA. -

  
- Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGFP.DGPCE.	3
DGPCE/BST.	1
ECB.	3
DCF.	1
MP.E.	3
INTERESSE.	1
DOSSIER.	3
SGG/BC.	2.-

